

POLITIQUE QUALITÉ

Afin d'impacter durablement la qualité de l'offre de formation et donner des garanties de bonne utilisation des fonds, Formation & Métier a développé depuis une dizaine d'années une Politique Qualité Formation reposant sur des audits de la Région, du FSE. Durant les cinq dernières années, une démarche de certification pour toutes ses formations a également été engagée avec une certification FAC compatible avec le Data Dock. La loi du 5 septembre 2018 conforte cette politique en instaurant une obligation de certification selon le Référentiel National Qualité pour les prestataires de formation et d'accompagnement bénéficiant de financements en provenance de fonds publics. Cette attention portée à la qualité de la formation et de l'accompagnement, qui amplifie les changements initiés par le décret Qualité du 30 juin 2015, a amené Formation & Métier à créer sa Politique Qualité Formation pour définir le cap et préciser ses intentions.

En constante évolution l'Association Formation et Métier s'est fixé 3 missions :

- ✓ Mission sociale : *Accompagner et créer les conditions favorables en vue de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et adultes, valides ou en situation de handicap par un accompagnement social ou médico-social*
- ✓ Mission économique : *Concevoir des solutions d'adaptation et d'optimisation pertinentes à son action au service de ses bénéficiaires et des entreprises*
- ✓ Mission sociétale : *Intégrer les enjeux du développement durable, à moyens et longs termes, dans sa stratégie et dans ses actes*

AXE 1 : Respecter les valeurs

Formation & Métier est une association non confessionnelle et apolitique, dans laquelle les valeurs humaines fondent les relations entre les bénéficiaires, les personnels et les administrateurs bénévoles.

Une association où l'engagement de chacun, dans ses actes auprès des bénéficiaires, fédère la cohésion de tous au service du Projet associatif.

Une association où respect, solidarité, accompagnement et implication rythment le quotidien des établissements.

Une association où professionnalisme et exigence sont les garants de la réussite des équipes, des projets individuels, des projets d'établissement en accord avec le Projet d'Association.

Une association où adaptation, synergie et anticipation renforcent la capacité d'innovation et concourent à l'optimisation des services rendus auprès des publics accueillis.

L'ensemble de ces valeurs est diffusé systématiquement lors des inscriptions des bénéficiaires et des demi-journées d'intégration des nouveaux collaborateurs.

Lors de l'action de formation, les intervenants que nous sélectionnons doivent respecter ces valeurs et les véhiculer comme leurs.

AXE 2 : Simplifier l'accès à la formation

En tant que centre de formation et d'accompagnement à l'emploi, notre rôle est de faciliter l'accès du plus grand nombre aux informations requises pour se retrouver sur le marché du travail et mieux appréhender l'évolution des métiers. Notre volonté est d'informer largement sur l'offre de formation et sur les dispositifs existants afin de rendre acteurs les bénéficiaires de leur devenir professionnel.

Nous conseillons nos bénéficiaires dans leurs choix d'orientation et de formation, et les accompagnons dans leurs démarches administratives pour atteindre leur objectif.

AXE 3 : S'adapter aux besoins

Chaque bénéficiaire qu'il soit ou non en situation de handicap a des attentes, des besoins et des exigences particulières. Nous nous devons de nous adapter à leurs besoins, afin de proposer un cursus sur-mesure avec les intervenants les plus qualifiés.

AXE 4 : Suivre la satisfaction pendant et après la formation

Le suivi de la bonne réalisation de l'action de formation débute dès le démarrage de celle-ci et se poursuit bien après la sortie du bénéficiaire, afin de pouvoir réajuster en temps réel, mais aussi d'une session sur l'autre, les contenus, les modalités pédagogiques éventuellement le profil des formateurs.

AXE 5 : Satisfaire aux exigences applicables

L'entreprise se doit d'être en conformité avec la réglementation et les exigences légales sur toutes les formes d'actions de formation (apprentissage, formation continue, VAE, bilan de compétence).

AXE 6 : Progresser de manière continue

Nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue que nous pilotons tout au long du processus engagé.

Adopté en COPIL le 08/02/2023

Directeur Général de Formation & Métier,
Directeur du GFAR-CT

Jean-François BESSIERES